

SEA SMAGY

Syndicat d’Eau et d’Assainissement de St Martin d’Abbat & Germigny des Prés

Compte rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 15 Avril 2026

Date de convocation : 10/04/2026

Fiche de présence

A : absent

P : présent

R : représenté

E : excusé

Titulaires	Présence	Suppléants	Présence
TREMINTIN-BERTRAND Nathalie	P	BEDU Ludovic	A
DELAS Thierry	P	BENEY Dominique	P
FAISANT François	P	CHARLES Jérémy	A
GLABICKI Antoine	P	COLAUD Yves	P
RAHMOUNI Marie	P	MAGNIN David	P
THUILLIER Philippe	P	PLOT Guillaume	P

Ouverture de séance : 17H30

Secrétaire de séance : Mme Marie RAHMOUNI

1. ORDRE DU JOUR

- Installation du nouveau Conseil Syndical
- Élection du Président et Vice Président
- Délégations et délibérations

2. ACCUEIL PAR LE PRESIDENT SORTANT

Le Président sortant remercie tous les Conseillers Syndicaux qui l’ont accompagné dans la gestion du SEA SMAGY depuis 2020, ainsi que les agents techniques pour le travail accompli pendant cette période.

Il adresse ses félicitations aux délégués ici présents, nouveaux et anciens, désignés par les deux communes.

3. PRESENTATION DES MEMBRES DU SYNDICAT :

Le Président sortant précise pour ceux qui ne me connaissent pas, qu'il habite Germigny depuis 1974 et est à la retraite depuis 2016.

Il est entré au Conseil municipal en 2001 et au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement en 2008 comme Titulaire puis en 2014 et 2020 comme Président.

Tour de table des représentants :

- Représentants de Saint Martin :

BEDU Ludovic (S)	DELAS Thierry (T)
BENEY Dominique (S)	FAISANT François (T)
CHARLES Jérémy (S)	GLABICKI Antoine (T)

- Représentants de Germigny :

TREMINTIN-BERTRAND Nathalie (T)	PLOT Guillaume (S)
COLAUD Yves (S)	RAHMOUNI Marie (T)
MAGNIN David (S)	THUILLIER Philippe (T)

Le quorum étant atteint avec la présence des 6 titulaires, le Président sortant déclare installé dans ses fonctions, le nouveau Conseil Syndical du SEA SMAGY.

4. SECRETAIRE DE SEANCE ET ASSESSEURS

Désignation du secrétaire de séance : Mme Marie RAHMOUNI,
et d'un assesseur : Mme Marie RAHMOUNI.

5. ELECTION DU PRESIDENT (Délib n°2026-01)

Vote à bulletin secret uninominal à la majorité absolue (2 tours maxi), 3ème tour éventuel à la majorité relative.

Le Président sortant remet symboliquement les clés du SEA au nouveau Conseil et donne la parole au doyen de l'assemblée : Mme Marie RAHMOUNI, qui va procéder à l'élection du Président.

Mr François FAISANT souhaite se présenter pour le poste de Président du SEA SMAGY.

L'assesseur va procéder au vote et prie les électeurs d'exprimer leur vote sur les bulletins.

L'assesseur recueille les bulletins, lit et comptabilise à haute voix les noms inscrits sur les bulletins :

Nb de voix exprimées : 6 - Nb de voix obtenues : 6 - Nb de bulletins blancs : 0

et déclare Mr François FAISANT Président du SEA SMAGY et installé dans ses fonctions.

Le nouveau Président remercie le Conseil Syndical pour la confiance qui lui est accordée.

6. ELECTION DU VICE PRESIDENT (Délib n°2026-1)

Les statuts du syndicat, fixent à 1 le nombre de Vice-Président.

L'assesseur va procéder à l'élection du Vice Président par vote à bulletin secret.

Nathalie TREMINTIN-BERTRAND souhaite se présenter pour le poste de Vice-Présidente du SEA SMAGY.

L'assesseur va procéder au vote et prie les électeurs d'exprimer leur vote sur les bulletins.

L'assesseur recueille les bulletins, lit et comptabilise à haute voix les noms inscrits sur les bulletins :

Nb de voix exprimées : 6 - Nb de voix obtenues : 6 - Nb de bulletins blancs : 0

et déclare Mme Nathalie TREMINTIN-BERTRAND élue Vice-Présidente du SEA SMAGY et installée dans ses fonctions.

7. LECTURE DE LA CHARTRE DE L'ELU LOCAL

- L'élú local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- Dans l'exercice de son mandat. l'élú local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement. ou de tout autre intérêt particulier.
- L'élú local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élú local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- L'élú local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- Dans l'exercice de ses fonctions. l'élú local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- L'élú local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Issu du suffrage universel. l'élú local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8. DELIBERATIONS :

8.1. Délégations de signatures : (Délib n°2026-02)

Le Président élu donne délégation de fonction et signature à la Vice-Présidente.

Abstention : 0 Contre : 0 Approuvé : 6

8.2. Indemnités de fonction : (Délib n°2026-03)

Le Président élu propose au Conseil Syndical de reconduire pour le Président et la Vice-Présidente, le montant des indemnités légales correspondant à leur fonction, soit 12.20 % de l'indice 1027 pour le Président et 4.65 % de l'indice 1027 pour la Vice-Présidence.

Abstention : 0 Contre : 0 Approuvé : 6

8.3. Engagement de dépenses : (Délib n°2026-04)

Pour petits travaux ou fournitures telles que par exemple :

- Rénovation d'un surpresseur de la STEP : 8200€ HT
- Achat de 80 compteurs avec télérelève et accessoires : 7400€ HT

Le Président élu demande délégation auprès du Conseil pour un engagement de dépenses jusqu'à 10 000€ HT.

Abstention : 0 Contre : 0 Approuvé : 6

8.4. Approbation des comptes administratifs 2025 : (Délib n°2026-05)

Présentation des comptes administratif avec reprise des résultats au 31/12/2025 et affectation comme suit :

Budget principal (eau) 2025

Fonctionnement : Report au compte R002 : **59 500,00 €**

Investissement : Report au compte R001 : **412 671.30 €**

Budget annexe (assainissement) 2025

Fonctionnement : Report au compte R002 : **38 294.61 €**

Investissement : Report au compte R001 : **12 358.73 €**

Abstention : 0 Contre : 0 Approuvé : 6

8.5. Approbation des budgets eau et assainissement 2026 : (Délib n°2026-06)

Présentation des budgets eau et assainissement 2026 :

Budget Principal (eau) 2026

Fonctionnement : **475 850,00 €**

Investissement : **491 554,30 €**

Budget Annexe (assainissement) 2026

Fonctionnement : **221 721,61 €**

Investissement : **152 333,73 €**

Abstention : 0 Contre : 0 Approuvé : 6

8.6. Convention de participation avec le CDR45 pour les risques de prévoyance : (Délib n°2026-07)

La loi de 2025 prévoit que les employeurs doivent proposer un contrat de prévoyance à leurs agents avec une participation obligatoire de 50% du montant de la cotisation de l'agent.

Le Centre de Gestion nous propose de leur donner mandat afin de lancer une consultation.

Abstention : 0 Contre : 0 Approuvé : 6

9. AFFAIRES DIVERSES

- a) **Une convention de rétrocession** entre la **SARL Les Villas Fleuries** et le **SEA SMAGY** pour la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement Le **Clos des Abeilles**, suite à la mise en conformité du poste de relèvement (Remplacement d'une pompe HS, la mise en place d'une grille antichute et le remplacement du tampon d'accès qui ne permettait pas la sortie du panier) et remise du DOE. Une sonde de niveau sera installée par le SEA et le poste sera relié à la télégestion du Syndicat.
- b) **CNAS** : suite au renouvellement des Conseils municipaux (et Syndicats) nous sommes sollicités pour désigner un correspondant parmi les élus. Nathalie TREMINTIN-BERTRAND se porte volontaire.

- c) Le 28 novembre 2025, le Conseil Syndical a approuvé le projet d'installation de **variateurs de fréquence** pour le pilotage des pompes de reprise du château d'eau, ainsi que la pose d'un **inverseur de source de 250A** pour le raccordement d'un groupe électrogène en cas de rupture prolongée de l'alimentation électrique.
- Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la DETR (50%) dans le cadre de *l'amélioration de la performance énergétique et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable* (classé priorité 1 des opérations éligibles de la DETR). Le montant de l'opération s'élève à **26 134 € HT**. La mise en place de *variateurs électroniques de vitesse pour moteurs asynchrones* (BAT-TH-112) étant éligible aux CCE, la commande a été signée dès l'accord pour l'octroi d'une prime de 2 189 € pour chacun des 2 variateurs.
- d) A cette même date, le Conseil Syndical a approuvé le projet d'installation d'un **pluviomètre** connecté à la télégestion, un **inverseur de source de 160A** pour le raccordement d'un groupe électrogène de secours à la Station d'EPuration et de **2 inverseurs de source de 20A** pour les postes de relèvement de Germigny qui sont situés en zone inondable classée « *aléa fort ou très fort* ». Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la DETR dans le cadre de *la sécurisation des installations d'assainissement* et auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- D'autre part, avec l'arrêt des réseaux 3G en 2028, il a été décidé de remplacer l'automate SOFREL S550 de la STEP par un SW4 pour un montant de 3 647 € HT.
- Le montant global de cet investissement s'élève à **10313 € HT**.
- e) Actuellement nous avons **7 postes de relèvement** équipés de SOFREL S510 et S530, qui utilisent le réseau 3G et qu'il faudra remplacer avant 2028.
- Autre remplacement à prévoir : l'automate Schneider Electrique de la STEP pour lequel un devis a été demandé.

10. VISITE DES EQUIPEMENTS

Une visite des différents équipements du syndicat est proposée le lundi 4 mai 2026 à 17h00, avec la participation des agents techniques et du Président sortant.

Une convocation sera adressée à tous les titulaires et suppléants.

11. AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

La séance est maintenant levée à 19H45, merci à tous.

12. SIGNATURES

Feuille de présence, et Procès-Verbal.

Le Président :

La Secrétaire :

Les membres Titulaires :